

# Villaz

MAGAZINE  
D'INFORMATIONS  
MUNICIPALES

& VOUS

N° 32

AVRIL-MAI 2021





**LE MOT  
du maire**

Chers (ères) amis (es) de Villaz,

Voilà déjà un an que nous vivons avec des vagues successives de la Covid-19 et maintenant de ses variantes, qui touchent toutes les populations. Je tiens encore à remercier toutes celles et ceux qui s'investissent d'une manière ou d'une autre pour limiter les effets de cette pandémie et faire fonctionner toutes les activités et les services de notre pays.

Je pense aussi aux enfants à qui nous avons demandé le port du masque à l'école, je les remercie vivement ; ils participent eux aussi à l'effort général pour tous revenir au plus tôt à une vie normale. Malgré les contraintes de cette situation, qui ne favorise pas les échanges et les réunions, le travail sur les projets majeurs tels que l'aménagement de la route du Félan, la création d'une nouvelle crèche, l'extension du réfectoire et l'aménagement du centre, se poursuit.

De nombreux autres projets issus du travail des commissions ont fait l'objet du vote fin mars du budget 2021, projets qui pourront être suivis à partir d'avril par notre nouveau chef de projet, enfin recruté après le départ en retraite il y a un an de notre responsable technique.

Un travail important pour l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissements (PPI) à partir de 2022 est également en cours. Les priorités devront rapidement être corrélées à notre capacité d'investissements, ce qui doit aussi faire l'objet d'une réflexion des élus.

Je souhaite terminer en revenant sur la triste nouvelle du décès de Bernard Dufournet que nous avons apprise fin février. Bernard avait déjà souhaité se retirer de l'équipe municipale fin octobre dernier. Nous conserverons de lui le souvenir de ses passions, de ses convictions et son profond attachement à notre commune et ses habitants.

Merci encore Bernard pour ton travail avec nous depuis 2014.

Après cet hiver plutôt clément, je vous souhaite à toutes et tous un très beau printemps dans notre belle commune.

Votre Maire,  
**Christian Martinod**



**Au revoir Bernard,**

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Bernard Dufournet, conseiller municipal, survenu bien trop tôt, à l'âge de 63 ans, le mercredi 17 février 2021.

Impliqué, respectueux de la nature et fervent défenseur de l'environnement, Bernard était très investi dans ces causes qui lui étaient chères. Il promouvait la consommation locale et biologique, contribuant à sensibiliser au "bien manger" et au "manger mieux" les petits comme les grands. Il œuvrait en faveur du développement des produits biologiques dans les cantines. Bernard était à l'initiative de la création de l'association "La terre en héritage", dont il a été Président, et qui, bien avant la prise de conscience actuelle, favorisait l'achat citoyen et engagé des consommateurs à l'échelle locale. Il était également impliqué dans la coopérative Aquarius et le montage du salon Naturalia. Très attaché à la commune de Villaz, il donnait beaucoup de son temps et de son énergie à la commune, toujours présent aux réunions de conseil municipal et aux commissions dont il était membre. Il était très impliqué auprès de l'Office National des Forêts et avait en charge la gestion de la forêt communale, dont il était un bon ambassadeur. C'était un homme de conviction avec du caractère, sérieux et travailleur et qui savait défendre ses valeurs et ses idées. Il n'avait d'ailleurs pas hésité à soutenir le GAEC du Parmelan en 2009 lorsque des riverains avaient porté plainte contre les cloches des vaches, mobilisant les habitants et mettant en place une pétition en soutien aux agriculteurs. Son départ laisse un vide pour ses proches et pour toute la communauté villazoise.

Villaz & Vous est dorénavant imprimé sur papier recyclé de fabrication 100% française, pour une communication éco-responsable ! Ce nouveau support, nous l'espérons, vous donnera toujours autant de plaisir à la lecture.



Directeur publication : Christian Martinod – Maire  
Comité de rédaction : Sylvain Dunand-Chatellet, adjoint au Maire / Aurélia Gomila, Alicia Dufournet adjointes au Maire / Pascale Debruères, Sophie Feissel, Céline Grassin, conseillères municipales.  
Ont participé à ce numéro : Catherine Daniel, conseillère déléguée / Bernard Clary, Lionel Roques, conseillers délégués / Christian Lépinard, adjoint au Maire / Anne-Lise Francoz  
Crédits photos : Mairie / Les associations / M. et Mme Vagnotti / Pierre Allard-Métral / Tania Girard

## Retour en images



Glissement de terrain sur la Route du Pont d'Onnex (2 février 2021)



La bibliothèque s'adapte aux contraintes sanitaires en organisant un "réso-retrait" le vendredi pour les lecteurs qui semblent bien apprécier cette possibilité



Une sortie 100% neige pour les enfants du Centre de loisirs

## CM en bref

### Séance du 23 novembre 2020

- **Installation d'un nouveau Conseiller Municipal** Philippe Drouet suite à la démission de Bernard Dufournet. Le Maire remercie Bernard Dufournet de son engagement et son travail au sein de l'équipe municipale, soulignant qu'il fut un des élus les plus présents lors du précédent mandat.
- **Autorisation d'ouverture anticipée de crédit** en investissement afin de permettre une continuité entre la fin du budget de l'année 2020 et le vote du budget de l'année 2021.
- **Pôle médical** : exonération partielle de loyer du mois d'avril, suite aux mesures sanitaires et en fonction des critères établis par le plan national de solidarité.
- **Personnel municipal** : mise en place d'une carte cadeau en fonction du temps de travail effectif de chaque agent et pour un budget global estimé à 1800 €. Distribuée en fin d'année, cette carte vient compléter le dispositif de l'action sociale de la collectivité.
- **Extension du régime indemnitaire** tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP) aux techniciens territoriaux.
- **Bibliothèque** : demande de participation financière au Conseil Savoie Mont Blanc, via Savoie Biblio, pour l'achat de mobilier pour la bibliothèque afin de s'adapter à son développement et aux besoins des usagers.
- **Rapports d'activités 2019 du Grand Anney** : après validation par les élus communautaires, ces documents sont transmis aux mairies puis mis à disposition des habitants de chaque commune.
- **Rapport d'activités 2019 du SILA** : sur la qualité et le prix de l'assainissement. Le Maire précise qu'en

2020, la commune sera concernée par l'extension du réseau des Vignes Est. Il signale, par ailleurs, que les aides octroyées par l'Agence de l'Eau sont terminées.

- **Plan hivernal de déneigement** : mis en place sur la commune et délégué en partie au GAEC Le château des côtes, à la SARL Croset et à Nicolas Tardivel. Il est rappelé que le Conseil départemental n'intervient que sur les voies départementales et après arrêt de l'épisode neigeux.
- **Extension de la taxe d'aménagement majorée** de 20 % dans les secteurs d'aménagement de Champ Puget et Pré du puits.
- **Aménagement de sécurisation route du Félan et route des Provinces** : demande de subvention auprès du Département au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).
- **Renonciation au droit de préemption** : Compte-rendu des décisions prises par le Maire en délégation accordée par le Conseil Municipal. Parcelle B4340, 428 plan Morget - B5081 et 5091 Prés du puits - B4833 route de Grattepanche.

### Séance du 8 février 2021

- **Tarifs municipaux** : location terrain de foot, prestation personnel municipal, reprographie, taxis... Les hausses votées sont établies selon les services et en fonction de l'évolution des prix constatée sur les 12 derniers mois (indices Insee).
- **Autorisation d'ouverture anticipée de crédits en Investissement** : avant le vote du budget afin de percevoir des taxes d'aménagement.
- **Garanties d'emprunt** : concernent Haute-Savoie Habitat pour la construction de logements sociaux pour l'opération "les carrés d'Andréa".
- **Bail à usage professionnel du Pôle médical** : rectification d'une erreur de durée de bail dans 4 des 6 baux signés.
- **Mise à disposition des installations sportives du**

Varday : renouvellement de conventions avec le Comité d'Entreprise de SOPRA et l'AMT Section Foot à Annecy-le-Vieux et l'association Les Barnett.

- **Reconduction des baux ruraux** : pour des terrains communaux exploités depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011 par des agriculteurs suivant un bail rural conclu pour 9 ans.
- **Reconduction d'un bail avec TDF** : pour la location d'une parcelle de 53 m<sup>2</sup> au Varday sur laquelle est implanté un pylône de télécommunication.
- **Pacte de Gouvernance du Grand Anney** : présenté en Conférence des Maires, il est maintenant transmis aux communes pour avis. Avis favorable pour Villaz.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable.
- **Eclairage public - Diagnostique énergétique, technique et photométrique** : approbation du plan de financement présenté par le SYANE.
- **Convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le Département** : Dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 275 dans les secteurs du Pont d'Onnex et de Caton-Rossand.
- **Repos dominical - Dérogation** : liste établie afin de tenir compte des manifestations locales :  
Le 2 mai 2021 : course cycliste  
Le 12 septembre 2021 : Vogue
- **Compte-rendu des décisions de renonciation** Parcelles cadastrées B 3964 - 3967 - 3972 et 3979 ainsi que 1/5<sup>e</sup> indivis des parcelles B 3980 - 3973 - 3994 et 3969  
B 4553 sise 490 routes des Vignes  
A 2901 sise 1001 route d'Aviernoz

## Une plate-forme pour végétaux toute neuve

La plate-forme d'accueil des végétaux du Grand Nant avait besoin d'une réhabilitation. Elle ne respectait plus les normes environnementales. Et les utilisateurs n'étaient pas très satisfaits de la boue qu'ils rapportaient sur leurs chaussures par temps humide !

Le Grand Annecy, en charge de la gestion des déchets ménagers sur notre territoire, a donc décidé d'engager la requalification du site. Les travaux ont commencé à l'automne 2020, mais le chantier a connu une interruption à cause de la découverte de déchets provenant de l'ancienne décharge dans une zone où ce n'était pas prévu. Finalement le chantier va se terminer en mai pour une remise en service de la plate-forme en juin. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 332 000 € hors taxes.

Le site est désormais constitué de 3 box de 54 m<sup>2</sup> destinés à recevoir respectivement :

- les déchets non ligneux (tontes, fleurs et plantes essentiellement) : ceux-ci seront transportés chez un prestataire assurant leur compostage.
- les déchets ligneux ne pouvant être broyés sur le site (branches trop grosses, en état de décomposition...) : ceux-ci seront transportés chez un prestataire.



- les déchets ligneux pouvant être broyés sur place. Un broyage sera assuré tous les 15 jours. Le broyat déposé dans un box de 30 m<sup>2</sup> sera mis à la disposition des habitants, l'excédant étant repris par le Grand Annecy pour alimenter les sites de compostage partagé. Ainsi, le site ne constitue plus un simple lieu de dépôt de déchets, mais un lieu où chaque citoyen a un rôle à jouer en faveur de l'environnement en :
  - veillant à séparer les types de déchets verts qu'il apporte,
  - en récupérant du broyat qu'il pourra valoriser chez lui pour le paillage ou l'ajout au compost familial.

En complément, une aire de 60 m<sup>2</sup> a été prévue pour réaliser localement le compostage de déchets alimentaires, comme ceux du restaurant scolaire. Mais, il pourra aussi être proposé aux autres lieux de restauration de la commune d'y apporter leurs déchets.

L'ensemble est complété par un local en dur pour le gardien et un bassin destiné à retenir les eaux d'extinction en cas d'incendie afin de ne pas polluer le ruisseau, comme le demande la réglementation.

Au final, un bel outil au service de la valorisation des déchets.

## Une borne de recharge pour véhicules électriques



Le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) a engagé le déploiement d'un réseau d'environ 150 bornes de recharge au niveau départemental. Avec 10 autres syndicats départementaux d'énergie, le SYANE a décidé la mise en place d'une délégation de service public pour former le réseau "eborn". Ce réseau représente plus de 1200 bornes réparties dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il est constitué de bornes accélérées et rapides, aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale.

Le réseau eborn propose plusieurs formules, avec ou sans abonnement. Il est également possible de recharger avec le pass d'un autre opérateur de mobilité. Pour plus d'informations consulter le site web d'eborn : [www.eborn.fr](http://www.eborn.fr).

La borne de Villaz est de type "recharge accélérée". Elle permet une recharge de 100 km en moins d'une heure, pour 2 voitures simultanément. Elle a été installée avenue de Bonatray, au droit du groupe scolaire. La commune s'est inscrite dans l'effort de développement de l'électromobilité en participant aux frais d'installation à hauteur de 5640 € TTC, la contribution annuelle aux charges d'exploitation s'élevant à 500 €.

## Aménagement du centre-village

### Le travail de programmation est engagé.

Parmi les ambitions affichées de l'équipe municipale, l'aménagement du centre-village dans l'environnement de la salle d'animation figure en bonne place. C'est pourquoi un groupe d'élus réalise actuellement un travail de programmation en vue de l'élaboration d'un plan d'aménagement potentiellement multi-scénarios. Le moment venu les habitants seront invités à réagir pour enrichir le projet qui sera proposé. Animation, échanges, commerce, mobilité, logement, espace public, les points d'intérêt sont nombreux pour l'aménagement du centre de Villaz.

## “QUOID’9” de la Commission Travaux

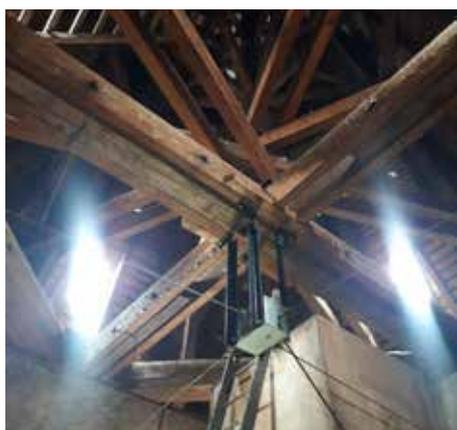
### Les pigeons s’en sont allés ...

Depuis 2014, notre belle église était envahie de pigeons. Ils avaient élu domicile sur tous les paliers qui composent le clocher de 36 mètres de hauteur, créant une usure prématurée des installations en bois et des mécanismes des cloches.

La Société BODET Campanaire, originaire de la région lyonnaise, est donc intervenue afin de mettre en place des grillages rigides et discrets sur toutes les baies géminées et meurtrières, afin de permettre aux sons des cloches de se diffuser.

Il s’agissait là de la protection plus qu’indispensable de cet ouvrage qui constitue notre si beau patrimoine. Ce clocher a été construit en 1511 pour sa première partie, la seconde rebâtie après la révolution en 1866. Il héberge toujours un nichoir à chouette effraie posée par la Ligue de protection des oiseaux.

Nul doute que les pigeons n’auront pas tardé à trouver nouvelle demeure !!!



### Microtracteur

Souvenez-vous, dans le dernier V&V, la commune a proposé à la vente au plus offrant un microtracteur KUBOTA. 12 propositions ont été adressées en Mairie au 15 janvier 2021, date limite de remise des offres.

Après dépouillement, les propositions faites par les personnes intéressées s’échelonnaient de 200 à 1 255 €.

M. Denis MEYER étant le plus offrant, il a pris possession du tracteur le 10 février 2021 afin de lui offrir une “seconde vie”.



### Au Varday

Après les bancs de touche du terrain de football, c’est la salle de réception qui fait peau neuve. Les nouvelles tables ont pris place en cette fin janvier.

Un matériel qui se veut facile à manipuler, à ranger et présente peu d’encombrement, afin de rendre cette salle plus polyvalente... Mission accomplie.



### Au Centre technique municipal

Nous avons le plaisir d’accueillir Eric Devouassoux pour une durée de 6 mois (à partir du 15 mars). Il aura pour mission de renforcer l’équipe, notamment sur la période estivale. Bienvenue Eric !

« Avant de devenir Agent technique pour la Commune de Bluffy pendant deux ans et demi, j’ai été conducteur de bus, le plus souvent dans des stations de sports d’hiver de la région, et également ouvrier paysagiste sur le Bassin annécien. Je suis originaire de la haute vallée de l’Arve, mais je vis aujourd’hui à Talloires-Montmin avec ma famille. Je suis impatient de venir renforcer l’équipe technique de la commune de Villaz ! »



Eric Devouassoux, du renfort pour l’équipe technique communale

## Jean-Claude Troppi, 48 ans de ski avec les enfants

**Le FJEP fête ses 50 ans cette année et Jean-Claude Troppi attend patiemment l'hiver prochain pour emmener à nouveau les enfants de Villaz découvrir les joies du ski. Cela fait 48 ans qu'il consacre les mercredis de la saison hivernale à cette activité phare du FJEP, en tant que simple accompagnateur au début, comme gestionnaire et organisateur depuis plusieurs années.**



### LE GOÛT DE TRANSMETTRE

Jean-Claude Troppi est originaire des Vosges. Dans sa jeunesse, il y faisait du ski en compétition. « Quand j'étais gamin, j'appartenais à un club. Ce sont des bénévoles qui m'ont enseigné la technique et donné le goût de la glisse. Adulte, j'ai eu envie de transmettre aux enfants cette passion. Ce qu'on m'a donné, je le donne aujourd'hui. » Très tôt, Jean-Claude a voulu venir dans notre région. Pour cela, il a devancé l'appel du service militaire et a fait 27 mois dans les chasseurs alpins en Haute Savoie. C'est à cette époque qu'il a rencontré sa femme. Il est donc resté dans le coin pour se marier et fonder une famille. Les Troppi se sont installés à Villaz, vers Onnex. Les gens qui le connaissaient savaient qu'il faisait du ski. « Jean-Claude, il faut que tu viennes ! Viens



encadrer les sorties du FJEP avec nous ! Tu skies bien, tu peux t'occuper des enfants ! » Ses enfants étant bientôt en âge d'y participer, il s'est dit pourquoi pas ...

### DE L'ENCADREMENT À LA GESTION DE L'ACTIVITÉ

« J'avais une entreprise de peinture, je pouvais donc me libérer. J'étais au boulot à 6 heures. A 10 heures j'arrêtais, je sautais dans mon pantalon de ski et je montais au car ! Quand tu n'as pas de responsabilité autre qu'encadrer un groupe, ça va. Mais, quand tu gères l'activité, ce n'est plus la même histoire ... »

Quand Bernard Clary s'est présenté à la mairie, Jean-Claude a vraiment repris le flambeau. Début septembre commencent les demandes de devis : les cars, les forfaits, les cours avec l'ESF. « Je n'ai pas l'habitude de travailler avec Internet. Donc, je me déplace pour discuter avec mes interlocuteurs. Et ça facilite les relations. » Il y a une très bonne entente avec les remontées de la Croix Fry et l'école de ski. Une petite équipe épaula Jean-Claude dans la préparation des inscriptions, la gestion des accompagnateurs et l'organisation de la remise des prix tant attendue, avec goûter, médailles et lots fournis par les commerçants et entreprises locales.

De 27 enfants qui partaient en minibus les

jeudis, jusqu'à 110 répartis dans deux cars, c'est une sacrée évolution en 48 ans ! « Il faut dire merci à tous ceux qui ont accompagné et accompagnent aujourd'hui. »

### LE PLAISIR DE FAIRE PLAISIR AUX ENFANTS

Au cours de ces années, Jean-Claude Troppi ne s'est pas contenté de transmettre sa passion pour le ski. Pendant plus de 10 ans, au sein du bureau, il a participé à l'organisation du Noël des enfants, de la Fête de la Musique, du vide-grenier de rentrée.

« Dans ces années-là, le Noël des enfants, c'était quelque chose ! On faisait les clowns, on organisait le spectacle pour et avec les enfants, on préparait le goûter : on faisait tout nous-mêmes. Une fois, je suis allé trouver un pilote d'hélicoptère qui habitait à Villaz pour lui demander d'atterrir avec le Père Noël devant la salle des fêtes. D'autres fois, le Père Noël est arrivé en voiture de pompiers ou a remonté la rue depuis la mairie dans un kart. Tout ça était peut-être plus facile à organiser avant. En tout cas, on avait des idées et on en a fait profiter les enfants ! » Aujourd'hui, la motivation de Jean-Claude reste intacte et il se maintient en forme avec des randonnées à ski et en raquettes, de la marche nordique, des sorties en montagne, pour être au rendez-vous l'hiver prochain !



« Pour marquer le coup, alors que j'accompagnais les sorties depuis 30 ans, la mairie de Villaz m'a offert une statue à l'effigie d'un skieur. Elle n'a pas quitté l'étagère de mon salon depuis ! »



### A.S.P. VILLAZ : LA TRANSFORMATION CONTINUE !

Nous avons décidé de reprendre les entrainements (sans contacts, en respect des gestes barrières) pour nos jeunes licenciés pendant la trêve hivernale et les vacances. C'est une première dans l'histoire du club !

Par ailleurs, le club continue de se transformer pour mieux répondre à vos besoins sur le plan sportif, organisationnel, communication. Sur ce dernier volet, nous menons plusieurs initiatives #ASPV 4.0 : transformation digitale, refonte de l'identité visuelle, nouveau site web et nouveau Facebook. Pour réaliser tous ces travaux, nous sommes aidés bénévolement par un véritable professionnel du domaine, Gilles Gauthier, de l'agence Ultradigital et une équipe de choc d'étudiants de l'école my digital school d'Annecy. Nous les remercions chaleureusement !

Alors restons connectés ! Abonnez-vous à notre page Facebook ou à notre newsletter à partir du nouveau site web en cours de réalisation, pour suivre pas à pas tous ces projets.

Nous tenons à remercier les licenciés, parents, partenaires, municipalité pour leur soutien.

Jean-Marc Eklou, Président ASP Villaz

[Président.aspvillaz@gmail.com](mailto:Président.aspvillaz@gmail.com)  
[secretariat.aspvillaz@gmail.com](mailto:secretariat.aspvillaz@gmail.com)  
 Mathieu, 06 62 41 26 06  
[mathieu.aspvillaz@gmail.com](mailto:mathieu.aspvillaz@gmail.com)



### TENNIS CLUB VILLAZ

Venez taper la balle dans votre club à côté de chez vous ! Il reste des places en école de tennis pour la reprise !!

- Mercredi matin pour les enfants de tous les âges
- Samedi matin pour les adultes débutants

Nouveaux tarifs printemps (15 mars au 31 août 2021, toutes les formules comprennent un accès illimité aux terrains).

Des stages enfants (journées complètes) et adultes (en soirées) sont aussi organisés pendant les vacances de Pâques, les tarifs et les dates seront communiqués par Benjamin, organisateur des stages.

Enfin, à noter dans votre agenda, le club organise un tournoi NC-3<sup>e</sup> série du 28 mai au 13 juin (si les conditions sanitaires le permettent).

Bonne reprise tennistique et à bientôt sur les courts !

Contact : [tennis.villaz@gmail.com](mailto:tennis.villaz@gmail.com)  
[www.tennis.villaz.fr](http://www.tennis.villaz.fr)  
[www.facebook.com/tcvillaz](https://www.facebook.com/tcvillaz)



	Licence FFT	Adhésion	Cours (jusqu'à fin juin)	Total
<b>Ecole de Tennis (T-shirt offert pour les enfants)</b>				
Club Junior (1h)	20 €	20 €	60 €	100 €
Groupe Avenir (2h)	20 €	20 €	110 €	150 €
Adultes (1h30)	30 €	40 €	100 €	170 €
<b>Adhésions Simples</b>				
Enfants	20 €	30 €		50 €
Adultes	30 €	50 €		80 €

## FANFARE

### C'EST NOUVEAU À VILLAZ !

Envie de jouer d'un instrument à vents ou percussion ? L'école de Musique Echo du Parmelan (EMEP) vous propose de vous initier ou de vous perfectionner dès la rentrée de septembre à ces instruments : trompette, cor, trombone, tuba, saxophone, percussion.

Une pédagogie innovante basée sur les pratiques collectives vous sera proposée avec, au programme, musique festive au sein de différents ensembles.

Que vous soyez débutants ou confirmés, enfants à partir de 6 ans ou adultes, non-musiciens ou musiciens, nous saurons adapter nos cours pour vous accueillir. Si vous souhaitez essayer dès maintenant, contactez-nous afin d'établir les bons protocoles sanitaires. Les préinscriptions pour la rentrée scolaire de septembre 2021 sont déjà ouvertes !

*Pascale Giraudon-Choppy*

*Tél : 06 61 06 35 62*

*Email : emep.villaz@gmail.com*

*Page Facebook : EMEP.Villaz74*



## LE FJEP – ANIMATIONS ET ACTIVITÉS

### MERCI !

Le FJEP souhaite vivement remercier tous les Villazoïses, adultes et enfants, qui se sont inscrits en nombre aux différentes activités proposées malgré l'incertitude du moment. Nous sommes heureux que certaines activités enfants puissent reprendre malgré tout. Et nous espérons sortir bientôt de cette situation et pouvoir à nouveau vous retrouver pour partager les activités.

### Théâtre

Nous recherchons pour la rentrée prochaine un intervenant pour le théâtre/cours enfant. Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à nous contacter dès à présent.

### Le FJEP a besoin d'aide !

Le FJEP étant géré par des bénévoles et plusieurs personnes ayant annoncé leur départ, nous avons besoin de renfort.

Si vous êtes intéressé(e) pour aider au fonctionnement, à l'organisation des activités, participer aux actions, échanger... ou si vous souhaitez en savoir plus, vous pouvez nous contacter dès maintenant.

Notre credo : chacun donne le temps qu'il peut. Nous inviterons les personnes intéressées à assister aux prochains conseils d'administration.

### Le FJEP souffle ses bougies en juin !

Cette année, le FJEP fête ses 50 ans ! Et nous avons décidé de marquer le coup ! Si le contexte nous le permet, le FJEP vous donne rendez-vous en juin pour "refaire vivre notre village" lors d'un événement festif.

*Pour toutes questions ou informations, n'hésitez pas à nous contacter sur [fjepcomact@gmail.com](mailto:fjepcomact@gmail.com)*



## LATITUDE EXPRESSION LE THÉÂTRE DE L'ÉNERGIE

À côté des ateliers théâtre pour enfants et adolescents, nous proposons un groupe adulte de théâtre à orientation développement personnel. Le groupe se réunit une fois par mois pour un travail sur la concentration, la voix, un travail corporel avec ou sans musique, des jeux d'improvisation basés sur l'imaginaire et la relation entre personnages, un atelier d'écriture.

### Commentaire d'une participante :

« S'oser. S'amuser. S'accorder à soi-même et aux autres. Faire le plein de bonne humeur et d'énergie. Cultiver la pleine forme. »

### Production du dernier atelier d'écriture :

« Si dure que soit la solitude En remontant au-delà de tes habitudes Il te faudra changer de tête Comme une algue doucement caressée par le vent Comme une ode funambulesque paradoxale La solitude te ramène à ton destin. »

*Contact : Marie-Noëlle Hugon 06 83 64 99 87 [Latitude.expression@gmail.com](mailto:Latitude.expression@gmail.com) <https://www.facebook.com/latitudeExpression/>*



## PAROISSE

### AVRIL-MAI 2021

- **Dimanche 28 mars** : fête des Rameaux. Messe à Cuvat à 10h30.
- **1<sup>er</sup> avril, Jeudi Saint** : messe de la Cène du Seigneur à Argonay.\*
- **2 avril, Vendredi Saint** : office à Pringy.\*
- **3 avril : Samedi Saint** : veillée Pascale messe à Villaz.\*
- **Dimanche 4 avril, fête de PÂQUES** : messe de la Résurrection à Nâves à 10h30.
- **Pèlerinage diocésain** à Lourdes du 10 au 15 avril. Il y a des fiches d'inscription à l'entrée de l'église.
- **Jeudi 13 mai : fête de l'Ascension** : messe à Pringy à 10h30, au jardin si le temps le permet.
- **Dimanche 30 mai, fête de la Pentecôte** : messe à Pringy à 10h30, au jardin si le temps le permet.

Les dates de Première Communion dépendront de la situation sanitaire du moment, cette information sera précisée sur la feuille paroissiale en libre-service à l'entrée de l'église.

\* L'horaire dépendra de la situation sanitaire du moment.



**FFRandonnée**  
Association affiliée

## MARCHE EN FILLIÈRE

L'association, affiliée à la FFRandonnée, propose des randonnées pour tous, été comme hiver, et de plusieurs niveaux :

- Le mardi en journée et demi-journée
- Le vendredi matin (petite marche) et après-midi
- Des séjours à la semaine, ou 3 ou 4 jours, en étoile ou en itinérance
- De la marche nordique 2 fois par semaine
- Une sortie surprise dans l'année
- L'assemblée générale annuelle donne lieu à un repas partagé

**Une seule règle pour tous :  
Bonne humeur et convivialité !**



Contact :

[mef74.infos@gmail.com](mailto:mef74.infos@gmail.com)

Blog : <http://mefmarche.blogspot.fr>



## CLUB DES SPORTS VILLAZ

### Escalade

L'activité escalade pour les enfants reprendra selon les recommandations sanitaires du moment, au plus tôt la semaine du 26 avril. La cotisation sera calculée au prorata du nombre de séances effectuées.

Dès que nous aurons l'autorisation, le groupe d'adultes constitué à l'automne reprendra les cours et les accès-libres pourront retrouver le chemin de la salle.

### Ski

Pour le ski de nos jeunes cet hiver, nous avons espéré skier jusqu'au dernier moment, mais les contraintes liées au forfait annuel de ski obligatoire, nous en ont empêchés. Nous le regrettons d'autant plus qu'une belle équipe de nouveaux, âgés de 8 à 12 ans, nous avait rejoints en début de saison. Et puis quel dommage de passer à côté d'un tel enneigement !

Alors, nous disons « à l'année prochaine » à tout ce petit monde.

Contact : [clubsportvillaz@gmail.com](mailto:clubsportvillaz@gmail.com)



## LE BALAFON SAVOYARD

**Entre covid et terrorisme, les relations entre Villaz et Doudou continuent malgré tout !!**

Le dernier conteneur parti le 21.10.2020 de Villaz est arrivé à Doudou entre Noël et le Jour de l'An... Que de choses ont trouvé une deuxième vie ! Les vélos restent très prisés, il y en avait 287 pour Doudou et Monkuy (le village voisin partenaire de Meythet). Nous remercions ici M. Denis Métral qui nous permet d'entreposer tant de vélos... et le reste, avant le grand voyage ! Les habitants de Doudou ont déjà payé leur partie de ce conteneur.

**Le projet de 2021 sera l'agrandissement de la maternité ;** en effet le dispensaire et la maternité couvrent les besoins de santé de plus de 15.000 habitants. L'année passée, l'Etat du Burkina-Faso a installé l'électricité (panneaux solaires) avec lampes et ventilateurs dans toutes les pièces de travail. Pendant ce temps, le Balafon savoyard a acheté les matériaux de construction d'une salle de mise en observation qui sera bientôt opérationnelle.

Les projets ne manquent pas, nous communiquons avec téléphonie et vidéos à défaut de pouvoir aller voir les amis de Doudou.



## LES SAPEURS POMPIERS DE L'AMICALE DU PARMELAN

### Remerciements

L'ensemble des sapeurs-pompiers du Parmelan vous remercie pour votre générosité à la suite de la distribution de nos calendriers. Nous sommes également reconnaissants envers les mairies de Villaz et de Naves ainsi qu'envers les Délices Al'Pains, le Fournil de Villaz, P'tiou Tarry et le Café de la Poste pour avoir permis de faire le lien avec la population.

Au plaisir de vous voir au prochain bal... masqué.

## LES RENARDEAUX

**Cette année le Noël des Renardeaux rimait avec "solidaire"**

Nous avons collecté une centaine de jouets et de produits de première nécessité que nous avons remis à la Croix Rouge. Nous remercions les parents pour leur participation et qui sait, cela deviendra peut-être une habitude ? Les parents et les frères et sœurs n'étaient pas invités à la fête de Noël, mais cela n'a pas empêché nos bouts de chou de s'amuser : une semaine riche en émotion avec la journée de la paix, la journée pyjama, le repas de Noël et un spectacle musical ! Merci Géraldine pour ce moment magique et pour l'ensemble de tes interventions qui ravissent petits et grands.

**Et pour Carnaval, nous restait-il assez d'humour pour leur organiser un bal masqué ?**

Ce qui est certain c'est qu'ils ont fini déguisés ! Nos Renardeaux ont défilé le 26 février dans le village et en ont profité pour déguster des bugnes.

## Le printemps au pays du Reblochon...

L'AOP Reblochon est un des symboles de la gastronomie et des savoir-faire savoyards. Mais que savez-vous du Reblochon, l'un des premiers fromages AOP français, fabriqué tous les jours sur votre territoire ? Nous vous proposons de découvrir quelques facettes de ce produit de qualité !

### L'AOP REBLOCHON, LA RECONNAISSANCE D'UNE HISTOIRE ET DE SAVOIR-FAIRE ANCIENS



Le Reblochon est né au 13<sup>e</sup> siècle dans la vallée de Thônes. Notre fromage est reconnu officiellement par l'Etat français en tant qu'"Appellation d'Origine Contrôlée" en 1958.

Il obtient le statut d'Appellation d'Origine Protégée (AOP), équivalent européen de l'AOC, en 1996. Cette reconnaissance garantit aux consommateurs un lien fort entre le produit et son terroir, en définissant la zone géographique et les modes traditionnels de production du lait, de la transformation fromagère et de l'affinage.

Ainsi toutes les étapes nécessaires pour obtenir un Reblochon, de la production de lait jusqu'à l'affinage, sont réalisées dans la zone de l'AOP Reblochon. Ce territoire comprend la majeure partie de la Haute-Savoie (A l'Est de la ligne Annecy-Genève) et le Val d'Arly en Savoie.

Cela signifie que les quelques 1700 emplois directement créés aujourd'hui par la filière Reblochon, dans les fermes, les ateliers de fabrication, les caves d'affinage sont non-délocalisables !

### L'AOP REBLOCHON, UN COLLECTIF RÉUNI AUTOUR D'UN PRODUIT DE QUALITÉ

Avec 16 000 tonnes fabriquées par an, l'AOP Reblochon est la 3<sup>e</sup> AOP fromagère française. Elle est composée de 636 membres, dont 487 producteurs de lait, 18 fromageries fabriquant ce lait en Reblochon (pastille rouge), 120 producteurs fermiers, transformant leur lait directement à la ferme (pastille verte) et 11 affineurs.

A Villaz, le Reblochon est très présent avec • 1 producteur fermier : le GAEC Les Narcisses qui fabrique du Reblochon et de l'Abondance fermiers,

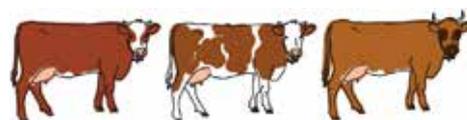


- 7 producteurs de lait à Reblochon : Alain Bonaventure, Eric Deronzier, GAEC le Parmelan, M et Mme Deronzier, Cyril Martinod, Nicolas Pellarin, Ghyslaine Perreard et Monique Tardivel,
- 1 fromagerie : la Fruitière du Parmelan.

Cela vous permet d'être au plus proche de ce produit authentique, au lait cru, connu pour son onctuosité, et fabriqué selon des savoir-faire traditionnels. Et la bonne nouvelle c'est que le Reblochon se mange en toute saison, nature ou cuisiné !

Les méthodes de fabrication, ainsi que les conditions de production exigeantes, sont décrites dans le cahier des charges qui doit être respecté par tous les membres de la filière Reblochon. Ce cahier des charges garantit au consommateur une production en toute transparence !

Pour les producteurs, ces exigences se traduisent notamment par le choix de races de vaches locales (Abondance, Montbéliarde et Tarine) et par une alimentation naturelle.



Ces pratiques contribuent à la préservation des paysages, par l'entretien des prairies et des haies notamment, bénéfiques à la biodiversité comme aux activités de loisirs des habitants du territoire.

### PARTAGER LE TERRITOIRE POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE !

C'est le printemps et le retour des vaches dans les prairies et les alpages ! Pour les producteurs de lait du territoire, ces éléments constituent un espace de travail vital pour leur exploitation. L'herbe et le





pâturage sont un élément essentiel de l'AOP Reblochon. Revenir sur certaines pratiques agricoles, parfois mal comprises, et certaines précautions à prendre lors des activités de loisir permet d'assurer un bien vivre ensemble sur notre beau territoire.

Ainsi, les producteurs travaillent parfois la nuit ou le week-end, notamment pour récolter les foin ou fertiliser leurs prairies. Rappelons que la quantité et la qualité de l'herbe sont cruciales pour la bonne santé du troupeau et la production d'un lait cru de qualité. Il faut faucher l'herbe au bon stade et la faire sécher le plus vite possible. La météo dicte les moments propices, expliquant ainsi ces horaires de travail parfois inhabituels.

Tout comme la fenaison, la fertilisation des prairies nécessite un temps clément. Parfois mal perçue, cette pratique est néanmoins indispensable pour assurer une bonne croissance de l'herbe ! La fertilisation, composée essentiellement des fumures organiques issues des fermes (déjections des vaches), est limitée en quantité. Cette fertilisation naturelle permet de préserver les sols et les eaux de notre territoire d'une fertilisation chimique.

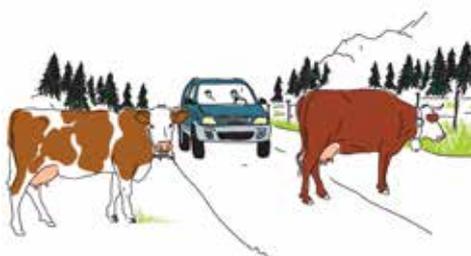
Par ailleurs, vous avez peut-être été ralenti en voiture par le passage d'un troupeau de vaches se déplaçant d'un pré à l'autre ou vers l'étable...



En AOP Reblochon, les vaches doivent obligatoirement être traites deux fois par jour, matin et après-midi. Ces exigences dictent les horaires de passages. L'urbanisation et le morcellement des parcelles obligent les producteurs à emprunter les routes pour déplacer leur troupeau !

De manière générale, avec la situation sanitaire liée à la Covid-19, vous avez été nombreux à découvrir ou redécouvrir les espaces ruraux de Villaz qui offrent un terrain de jeu attrayant pour qui aime marcher, courir, pratiquer le vélo, ... Quelques points d'attention sont nécessaires pour respecter l'outil de travail des agriculteurs.

- Le respect des propriétés privées (comme les prairies par exemple, même si certaines ne sont pas clôturées) est une précaution essentielle : pensez à rester sur les chemins ! Le piétinement de l'herbe, la création d'ornières dans les prés nuisent à la quantité et la qualité des fourrages, aliments indispensables aux vaches.
- De la même façon, les déchets laissés dans ces espaces peuvent endommager le matériel, ou pire, peuvent être ingérés par une vache et mettre sa santé en péril.



• En AOP Reblochon, les vaches pâturent dans les prairies au minimum 150 jours par an. Ces placides animaux aiment ruminer tranquillement en toute sécurité... Les animaux (chiens, chevaux...) des promeneurs doivent donc être contenus pour éviter d'effrayer les bovins !

• Par ailleurs, les déjections des chiens (même sèches) peuvent générer des maladies ou des avortements chez les vaches. Il serait donc préférable de garder vos chiens sur les chemins.

La diversité des activités présentes dans notre territoire crée sa richesse et sa dynamique. Elle représente également une complexité dans leur cohabitation. Il revient à tous de prendre quelques précautions pour bien vivre ensemble !

Souvenez-vous que lorsque vous dégustez un morceau de Reblochon, vous dégustez bien plus qu'un fromage, s'y ajoute une histoire ancienne et des valeurs fortes, partagées et transmises encore aujourd'hui... Bon appétit !

*Plus d'informations sur la filière Reblochon et le produit sur [www.reblochon.fr](http://www.reblochon.fr).*

### Interview de Sébastien Cottet, fromager à Villaz

La fromagerie c'est le fruit du travail de plusieurs producteurs. La pastille rouge qui figure sur le fromage ne veut pas dire industriel. Elle signifie seulement groupement de plusieurs fermes. Nous avons 35 producteurs au sein de notre coopérative, soit à peu près 25 000 litres à 30 000 litres de lait transformés par jour. Production sur le site de Villaz : 8000 reblochons par jour. Une vingtaine de salariés.

Les travaux en cours à la fromagerie : agrandissement de la fromagerie, réfection totale de la réception du lait et traitement du lactosérum (petit lait, issu de la production).

## L'assainissement pour protéger notre

En ville comme à la campagne, le traitement des eaux chargées des pollutions domestiques est un vrai enjeu pour protéger l'environnement et la santé publique. Chacune de nos habitations produit des eaux usées provenant des toilettes, des produits d'entretien ou cosmétiques (savons, lessives, détergents). Cette pollution chargée de matière organique, azotée et de micro organismes nécessite un traitement sous peine d'asphyxier les cours d'eau et les nappes : c'est l'objectif de l'assainissement.

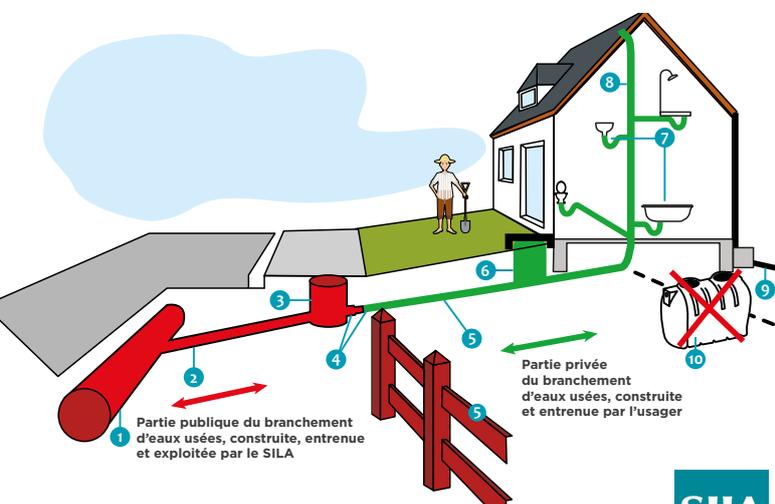
La compétence de l'assainissement dans le secteur du Grand Annecy a été confiée au syndicat mixte du lac d'Annecy (SILA).

On distingue deux types d'assainissement : collectif et non collectif.

### L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'assainissement collectif consiste à brancher les différentes habitations sur un collecteur qui achemine les eaux usées vers une station d'épuration collective. Il concerne généralement les zones urbanisées ou d'habitats groupés. Le SILA gère 1 300 km de collecteurs et 13 ouvrages d'épuration de tailles diverses. Ainsi les eaux provenant de Villaz sont traitées par la station SINOE située à Cran Gevrier. On peut noter que cette station méthanise les boues produites et injecte le gaz dans le réseau de distribution de gaz.

Les usagers qui bénéficient de ce service public paient une redevance d'assainissement collectif calculée par rapport au m<sup>3</sup> d'eau potable consommée (à ce jour 2,09 € TTC par m<sup>3</sup>). Lors du raccordement, le propriétaire doit s'acquitter de la "participation pour le financement de l'assainissement collectif" (PFAC). Le tarif varie selon qu'il s'agit d'une construction individuelle ou collective, nouvelle ou existante, et pour les existantes selon que l'assainissement individuel pré-existant est conforme ou non. Les tarifs sont consultables sur le site web du SILA.



### L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif concerne les habitations non raccordées à un réseau public, souvent situées en milieu rural.

Les systèmes d'assainissement individuels actuels se composent :

- d'une fosse toutes eaux et d'un pré-filtre (décolloïdeur) qui permettent la décantation des matières en suspension, la rétention des éléments flottants et une première étape de dégradation.
- d'un dispositif de traitement qui élimine la pollution par dégradation biologique (à l'aide de bactéries), en utilisant le pouvoir épurateur du sol naturel ou d'un sol reconstitué.

Les micro-stations assurant l'assainissement de quelques habitations sous la responsabilité du syndic de copropriété relèvent aussi de l'assainissement non collectif.



La réalisation, la réhabilitation et l'entretien sont de la responsabilité du propriétaire. Ce système a souvent été décrié pour une inefficacité la plupart du temps due au manque d'entretien. C'est pour cette raison que la loi sur l'eau de 1992 a imposé aux communes (qui peuvent déléguer aux syndicats intercommunaux, en l'occurrence le SILA) d'assurer un contrôle de ces installations : c'est le rôle du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) du SILA. Celui-ci suit environ 8500 installations.

### L'action de contrôle du SPANC intervient à trois niveaux :

- A l'occasion d'une construction neuve ou d'une réhabilitation de l'installation, un examen préalable du dossier fourni par le propriétaire, qui vise notamment à vérifier l'adaptation du projet et sa conformité. Le dossier doit comporter une étude de faisabilité qui doit garantir la compatibilité du dispositif d'assainissement non collectif choisi avec la nature du sol, les contraintes du terrain et l'importance de la construction desservie.
- Pour une vérification de la bonne exécution de l'installation.
- Les installations en fonctionnement donnent lieu à une vérification du fonctionnement et de l'entretien par les agents du SPANC. Les installations existantes sont considérées non conformes dans les cas suivants :
  - Installations présentant des dangers pour la santé des personnes ;
  - Installations présentant un risque avéré de pollution de l'environnement ;

# environnement

- Installations incomplètes ou significativement sous-dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs.

La fréquence de ce contrôle déterminée par le SPANC du SILA est de 6 ans, sauf cas particuliers.

Toute modification de la filière d'assainissement non collectif doit faire l'objet d'une demande préalable au SPANC.

L'usager disposant d'un dispositif d'assainissement non collectif est soumis au paiement de la redevance d'assainissement non collectif, lors de la réalisation du contrôle.

Tant qu'il ne s'est pas conformé aux obligations, le propriétaire sera astreint au paiement d'une somme équivalente à la redevance d'assainissement non collectif, somme majorée de 100% selon délibération du Comité du SILA.

Le SPANC du SILA assure également la mission facultative d'accompagnement à la réhabilitation. Le coût reste cependant à la charge des propriétaires.

Mais pourquoi certaines habitations sont-elles desservies par l'assainissement individuel et d'autres relèvent-elles de l'assainissement non collectif ? L'assainissement collectif est mis en place dès lors que les habitations sont suffisamment regroupées. Pour la création des nouveaux réseaux, le SILA utilise un ratio de coût d'investissement par habitant raccordable et établit son programme pluriannuel d'investissement en classant les projets potentiels de l'ensemble des différentes communes. Ainsi pour Villaz, le secteur des Vignes Est devrait prochainement bénéficier d'un collecteur permettant de raccorder une vingtaine d'habitations.

Qu'il soit individuel ou collectif, l'assainissement a un coût justifié par la nécessité de mettre en œuvre des moyens de plus en plus efficaces pour protéger notre environnement. Pour ne pas gâcher cet investissement, adoptez les bons gestes. Ne jetez pas n'importe quoi dans vos canalisations. Pas d'objets solides (lingettes, coton-tiges, serviettes hygiéniques, mégots, seringues, litière pour chat...). Pas d'huiles ni matières grasses. Pas de produits toxiques ou inflammables, ni de médicaments.



Station de traitement des eaux usées

## Un nouveau lieu inter-générationnel à Villaz depuis le 10 mars !

Il y a des mois qu'on en parlait : un nouvel espace mutualisé, dont le nom reste à définir avec les usagers, sera à destination de nos seniors et de nos ados pour des temps communs et individuels.

Etant donné les restrictions COVID actuelles pour le regroupement des adultes, l'ouverture du local se fait en deux temps.

Villaz'ados débute son activité à destination des ados :

- Tous les mercredis de 14h à 18h
- Un samedi par mois
- Toutes les vacances scolaires (hormis celles de Noël et août)

L'animation est assurée par la FOL74 (comme le périscolaire et le centre de loisirs), il est donc nécessaire d'adhérer à Villaz Ados. Vous retrouverez toutes les informations (modalités, inscriptions, tarifs...) sur le livret d'informations en ligne sur : <http://www.fol74.org/villaz-enfance-jeunesse>.

N'hésitez pas à vous inscrire pour venir découvrir ce local et participer aux animations proposées. Ce lieu sera également un lieu de partage et de réflexion autour de projets jeunes pour la commune, alors à vos idées !

Dès la fin des restrictions sanitaires, le local accueillera aussi le club des Seniors pour ses traditionnelles après-midi cartes du jeudi. Mais pas que... déjà des idées germent pour proposer plus d'activités, juste pour les Seniors, mais aussi Seniors et Jeunes sur des moments partagés et pensés ensemble.



En attendant l'arrivée des Seniors, Villaz'ados ouvrent la porte du local inter-générationnel



Un premier jour d'ouverture au top !

## De la bibliothèque à la médiathèque

Malgré les difficultés et les contraintes dues à la pandémie, les projets d'amélioration des locaux et de développement de l'offre se poursuivent. Ils sont discutés entre la Commission vie associative et culturelle, le Maire, Savoie Biblio et l'équipe de bénévoles qui gère la bibliothèque pour le moment.

L'idée directrice reste toujours la même : apporter un meilleur service à toute la population.

Grâce à l'aide de Savoie Biblio et du Conseil Savoie Mont Blanc, vous pourrez d'ici quelques mois découvrir de nouveaux services.

### e-medi@s

Ce dispositif d'offre de contenus en ligne devrait être accessible d'ici la fin du printemps.

- Presse : plusieurs centaines de magazines, journaux en tous genres, pour tous les goûts, à lire ou à feuilleter sur son écran (ordinateur, tablette, smartphone) au format PDF.
- Des films : disponibles 24h/24, 7j/7, sur tout support et en mode de lecture direct, sans téléchargement, pour toute la famille. Fiction, animation, court métrage, films pour le jeune public.
- Auto-formation : soutien scolaire, apprentissage des langues, cours de musique, aide à la vie professionnelle ou personnelle, remise à niveau adulte ou encore code de la route...

### LIVRES AUDIO ET SUPPORTS ADAPTÉS



Ce service devrait être mis en place à la bibliothèque d'ici l'automne.

Un service exclusivement réservé aux personnes empêchées de lire en raison d'un handicap (moteur, visuel, cognitif, psychique) ou de troubles dyslexiques.

Les bénéficiaires de ce dispositif ont ainsi accès à 50 000 livres sur le site de la médiathèque de l'association Valentin Haüy et la plateforme Eole.

1<sup>ère</sup> phase de ce nouveau service : les livres en gros caractères. La bibliothèque a fait un achat important fin 2020 et poursuivra avec des achats réguliers tout au long de l'année, développement également de l'offre aux lecteurs dys.



### REPAS DES AÎNÉS

Le contexte sanitaire actuel n'a pas permis d'organiser le traditionnel Repas des Aînés du 1<sup>er</sup> dimanche de mars.

Cela étant, les membres du CCAS, convaincus de l'intérêt de ce moment convivial partagé entre tous, ont décidé de reporter le repas en septembre.

Vous serez donc tenus informés en temps utile.

**PRIME FONDS AIR BOIS****2 000 € pour changer votre chauffage au bois**

Pour inciter davantage de ménages à remplacer leur installation de chauffage au bois non performante, la prime fonds Air Bois mise en place par le Grand Anancy, avec le soutien de l'ADEME, du Département et de la Région, est passée de 1 000 € à 2 000 €.

**Avant tout achat et travaux, un dossier de demande d'aide est à remplir.** Pour toute question sur la démarche et les conditions d'éligibilité, contactez l'ASDER au 04 79 85 88 50 ou par courriel à [fonds-air-bois@asder.asso.fr](mailto:fonds-air-bois@asder.asso.fr).

**Grand Anancy**  
AGGLOMÉRATION

**Tu changes de poêle,  
tu touches  
2000 balles !**

CHANGEZ VOTRE APPAREIL  
DE CHAUFFAGE AU BOIS  
ET BÉNÉFICIEZ DE LA PRIME  
DE 2000€ FONDS AIR BOIS

Plus d'infos sur [www.grandanancy.fr](http://www.grandanancy.fr)

**asder**  
04 79 85 88 50  
[fonds-air-bois@asder.asso.fr](mailto:fonds-air-bois@asder.asso.fr)

Financé par



## Changement de rattachement du pôle médico-social

Le pôle médico-social a pour principales missions l'aide et l'écoute pour toute personne qui rencontre des difficultés familiales, financières et sociales.

*Pour toutes vos questions ou en cas de problèmes relevant de leurs compétences, vous pouvez contacter le pôle médico-social d'Anancy-le-Vieux - 35 Rue de Verdun-Anancy le Vieux - 74940 Anancy ou par téléphone au 04 50 33 23 25.*



Le Grand Anancy met en place un nouveau dispositif d'accompagnement à la rénovation : « Avec l'âge, j'aménage mon logement ». Il s'adresse aux propriétaires ou copropriétaires qui souhaitent réaliser des travaux d'adaptation ou de mise en accessibilité de leur logement.

*Pour toute information et contact :*

*Soliha - 70 Avenue de France - 74 000 ANNECY - 04 50 09 99 32  
[contact.hautesavoie@solihha.fr](mailto:contact.hautesavoie@solihha.fr)*



## Campagne d'information "enfance en danger"

### UNE AUGMENTATION DES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

La crise sanitaire actuelle entraîne depuis le 1<sup>er</sup> confinement une hausse des cas de violences intrafamiliales, notamment envers les enfants. Le département, en charge de la prévention et de la protection de l'enfance relance, dans ce contexte, une campagne de communication afin de sensibiliser la population à l'importance de donner l'alerte en cas de fait ou de doute sur une situation de mise en danger d'un enfant.



### LE 119, UN NUMÉRO D'APPEL POUR L'ENFANCE EN DANGER

Maillon essentiel de la protection des mineurs, il réceptionne les appels de toute personne confrontée à des situations d'enfants mineurs en danger ou en risque de l'être, ainsi que ceux d'enfants pouvant eux-mêmes se signaler. Les informations préoccupantes recueillies sont ensuite transmises aux services départementaux compétents pour évaluation et suite à donner.

### À NOTER

#### PERMANENCE DES ÉLUS

Le Maire et ses adjoints reçoivent les habitants le vendredi soir tous les 15 jours. Les rendez-vous doivent être pris en mairie au 04 50 60 61 64.

Vendredi 02 avril à 18h  
Vendredi 16 avril à 18h  
Vendredi 30 avril à 18h  
Vendredi 14 mai à 18h  
Vendredi 28 mai à 18h  
Vendredi 11 juin à 18h

#### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

**Matin** : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h

**Après-midi** : lundi, jeudi et vendredi de 14h à 16h30

**Mardi** : 16h à 18h30  
**Fermée le mercredi**

Tél : 04 50 60 61 64  
Courriel : contact@villaz.fr

## Cérémonies.

Les prochaines cérémonies commémoratives auront bien lieu mais toujours à huis clos sans public selon les directives préfectorales.

**Dimanche 25 Avril** : Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation

**Samedi 8 Mai** : Commémoration de la victoire du 8 Mai 1945

### NUMÉROS D'URGENCE

SAMU : 15

Police secours : 17

Pompiers : 18

Enfance maltraitée : 119

Violences femmes info : 3919

Association Espace Femmes :  
04 50 97 61 90

Gendarmerie :

Groisy : 04 50 68 00 02

Anney-le-Vieux : 04 50 23 02 23

## Newsletter

La Mairie met à votre disposition plusieurs canaux d'information : le panneau lumineux, le site Internet, le Villaz & Vous et la lettre électronique Villaz Actualités. Pour rester informé(e) tout au long de l'année, pensez à vous inscrire à cette dernière.

Pour cela, rendez-vous sur notre site Internet : [www.villaz.fr/newsletter/](http://www.villaz.fr/newsletter/) ou scannez le QR Code :



## Don du sang

**La prochaine collecte de sang est prévue le jeudi 22 avril 2021 de 16h30 à 19h30 à la salle d'animation, privilégiez la prise de rendez-vous sur [resadon.fr](http://resadon.fr).**

*Avant de prendre rendez-vous, il vous est proposé de vérifier votre aptitude au don directement sur le site Internet : <https://dondesang.efs.sante.fr/puis-je-donner>*

**RAPPEL** : pour le rendez-vous, munissez-vous de votre pièce d'identité (elle est désormais obligatoire) et d'un stylo pour remplir votre questionnaire. Pensez également à vous hydrater tout au long de la journée.

## Compensation Financière Genevoise (CFG)

Chaque année, le Département de la Haute-Savoie répartit la part de la CFG qui doit être reversée aux communes selon le nombre de leurs résidents qui travaillent dans le canton de Genève.

En ce sens et afin de comptabiliser le nombre de personnes concernées, nous invitons les résidents de Villaz de nationalité suisse ou doubles nationaux et travaillant dans le canton de Genève à contacter le secrétariat de mairie avant le 1<sup>er</sup> juin 2021.



## CAF Service public des pensions alimentaires

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la CAF a étendu le Service public des pensions alimentaires à tous les parents séparés ou en cours de séparation qui le souhaitent.

L'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa) peut collecter tous les mois la pension alimentaire auprès du parent débiteur pour la reverser directement au parent créancier.

#### Quels avantages ?

- prévenir et éviter des tensions ou conflits entre les ex-conjoints ;
- faciliter l'éducation et le développement des enfants ;
- sécuriser le versement de la pension alimentaire, réduire le risque d'impayés et récupérer plus rapidement les impayés.

*Pour en savoir plus ou si vous êtes intéressé(e), contactez la Caisse d'Allocation Familiales 2 rue Emile Romanet - 74000 ANNECY ou par téléphone au 3230*